

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : Mlle MASLOUHI**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD**Membres excusés** : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - M. BOUHELIER - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. PERRON - M. NUDANT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. JAPIOT - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT) - Mme THYEBault - Mme VANDRIESSE**Membres absents** : M. DANIERE - M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Année 2006 – Soutien financier de la Ville à Mlle Marine Debaue et à M. Gérard Bichet - Contrats de partenariat - Annulation.**

Monsieur Marchand, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 27 mars 2006, le Conseil Municipal a décidé de confier à Mlle Marine Debaue, sociétaire de l'Alliance Dijon Gym 21, et à M. Gérard Bichet, membre de l'association « Dijon Voltige », la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville lors de leur participation à des épreuves et compétitions de gymnastique et de voltige aérienne, dans le cadre de contrats de partenariat d'un montant respectif de 4.000 € TTC pour la première et de 1.000 € TTC pour le second.

Les intéressés ayant décidé d'abandonner la compétition de haut niveau dans leurs disciplines sportives, il est proposé d'annuler, en ce qui les concerne, la délibération du Conseil Municipal précitée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir annuler la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2006 accordant, dans le cadre de contrats de partenariat, une aide financière de 4.000 € TTC à Mlle Marine Debaue et de 1.000 € à M. Gérard Bichet.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT